

ARTICLE 13

ADHÉSION

1. Tout État mentionné à l'article 12 qui n'a pas signé la présente Convention avant la clôture de la période de signature, ou l'Union européenne si elle ne l'a pas signée dans ce délai, peut adhérer à la présente Convention en tout temps après la fin de cette période. Les instruments d'adhésion sont déposés auprès du depositaire.

2. Une fois entrée en vigueur conformément à l'article 15, la présente Convention sera ouverte à l'adhésion de tout État qui n'est pas mentionné à l'article 12, ou de tout territoire douanier distinct jouissant d'une entière autonomie dans la conduite de ses relations commerciales extérieures qui est jugé admissible par décision du Comité. Les instruments d'adhésion sont déposés auprès du depositaire.

ARTICLE 14

NOTIFICATION D'APPLICATION À TITRE PROVISOIRE

Tout État mentionné à l'article 12, ou l'Union européenne, qui entend ratifier, accepter ou approuver la présente Convention ou y adhérer, ou tout État ou territoire douanier distinct jugé admissible à l'adhésion par décision du Comité conformément à l'article 13, paragraphe 2, mais qui n'a pas encore déposé son instrument, peut, en tout temps, déposer une notification d'application à titre provisoire de la présente Convention auprès du depositaire. La Convention s'applique à titre provisoire à cet État, à ce territoire douanier distinct ou à l'Union européenne à partir de la date du dépôt de sa notification.

ARTICLE 15

ENTRÉE EN VIGUEUR

1. La présente Convention entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2013 si, au 30 novembre 2012, cinq signataires ont déposé des instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation.

2. Si la présente Convention n'entre pas en vigueur conformément au paragraphe 1, les signataires de la présente Convention qui auront déposé des instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation, ainsi que les États ou l'Union européenne qui auront déposé des instruments d'adhésion conformément à l'article 13, paragraphe 1, pourront décider unanimement qu'elle entrera en vigueur entre eux.